



## Réduire les incivilités pour une ville plus propre et agréable.

Chaque année, la Ville de Bruxelles collecte près de 10 000 tonnes de déchets. C'est un coût pour l'ensemble des Bruxellois.e.s respectueux du vivre-ensemble et attentifs à la propreté dans leur ville. Uriner, cracher, jeter une cannette, un chewing-gum, un mégot ... sont des actes aux conséquences sérieuses pour notre environnement. Ils ternissent l'image de la ville. La Ville de Bruxelles veut conscientiser les contrevenants en augmentant le montant perçu pour les incivilités.

Le lundi 16 décembre, le Conseil communal de la Ville de Bruxelles a voté l'augmentation des montants liés aux actes d'incivilités. En 2019, près de 7 000 procès-verbaux ont été enregistrés pour salissures dont 1941 dépôts clandestins, 813 affichages sauvages ou encore 373 souillures diverses. Tous les jours, de nombreux agents de la propreté s'activent pour garder la ville propre, c'est un coût. Pour enrayer ces actes inappropriés et irrespectueux, trois axes prioritaires sont déployés : renforcer les services, sensibiliser les habitants et usagers de la ville et verbaliser les comportements inciviques.

*« La propreté est un bien public. Tout le monde y a droit. Jeter son vieux matelas au coin de la rue à 2h du matin, des déchets de chantier en bord de route, ou même son mégot par terre, n'est pas un acte anodin. Il n'y a pas de raison que tout le monde paie pour ces comportements. »* explique, **Zoubida Jellab**, Echevine de la Propreté Publique et du Zéro déchet.

le Conseil communal de la Ville de Bruxelles a décidé de sanctionner le dépôt clandestin à 500€/m<sup>3</sup> mais le tarif s'élèvera à 1000€/m<sup>3</sup> pour les déchets de construction ou les produits chimiques et/ou dangereux. L'urine sauvage sera sanctionnée à 250€/acte. Le jet de cannette et la déjection canine passent à 200€/acte. L'affichage non autorisé sera sanctionné à 100€/m<sup>2</sup>. Et les tags et les graffitis seront verbalisés à hauteur de 500€/m<sup>2</sup>.

*« L'objectif n'est pas de remplir les caisses de la Ville. C'est un signal fort que je souhaite envoyer aux contrevenants et responsabiliser tous les usagers de la Ville (habitants, usagers, institutions, bureaux, commerces...). Nous espérons bien au contraire appliquer de moins en moins ce règlement et que la Ville de Bruxelles devienne exemplaire en matière de propreté publique »* ajoute **Zoubida Jellab**.

Pour poursuivre les contrevenants, 3 agents supplémentaires et 9 caméras mobiles viennent renforcer les 6 agents de terrain qui constatent les incivilités en matière de propreté publique et les 109 agents assermentés des cellules Propreté Publique et Espaces Verts. Les caméras mobiles sont installées dans différents quartiers depuis octobre 2019.

*« Je souhaite que chaque Bruxelloises et Bruxellois puisse bénéficier d'un cadre de vie agréable et accueillant. La propreté publique y joue un rôle essentiel. Les équipes de la Propreté publique font un travail remarquable, ils méritent toute notre gratitude. Pensons aussi à eux et ayons le bon geste de propreté. Notre Ville doit être respectée par toutes et tous. »* conclut le Bourgmestre, **Philippe Close**.

**Contact :**

Jérémie Spinazze, Porte-parole de Zoubida Jellab, 0493 65 35 52.

Wafaa Hammich, Porte-parole de Philippe Close, 0484 87 06 61.